

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme



METROPOLE
EUROPEENNE DE LILLE



COMMUNE
D'ERQUINGHEM-LYS

Plus rapide, pratique et accessible :

Dès le 1^{er} janvier 2022, déposez vos projets de constructions et d'aménagement en 1 clic sur le site gnau.lillemetropole.fr

Flyers usagers verso :

Particuliers et professionnels,

Facilitez vos démarches grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme :

Profitez d'une solution simple, accessible et sécurisée pour vos démarches en matière d'urbanisme.

Le GNAU qu'est-ce que c'est ?

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est un espace dédié au dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique. Ce service vous permet de réaliser des demandes à tout moment, de centraliser tous les éléments transmis au même endroit, et de suivre l'avancée de votre dossier en temps réel.

Quel type de demande puis-je réaliser ?

Avec le GNAU, je peux déposer des demandes de certificats d'urbanisme, des déclarations préalables, des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir, des déclarations d'intention d'aliéner...

Comment déposer mon dossier ?

Je me rends sur le site gnau.lillemetropole.fr puis je m'inscris ou me connecte via « FranceConnect » ou via la création d'un compte spécifique au Guichet et rattaché à mon adresse mail.

Dès ma connexion je pourrai alors créer et suivre mon dossier selon les étapes suivantes :

- Choix du type de dossier que je souhaite déposer et saisie du Cerfa correspondant
- Transmission du dossier et des pièces annexes à joindre
- Réception par le service instructeur
- Prise en charge par le service instructeur
- Vérification de la complétude / Incomplétude de mon dossier
- Décision rendue par l'administration

Durant toute la procédure, je peux également consulter les pièces jointes transmises par le service instructeur.